

## Tenue des locaux de travail

# Tenue des locaux de travail - Liste de vérification pour l'empilage

### Sur cette page

[Comment devrait-on stocker les matériaux?](#)

[Quels sont des exemples de liste de vérification relative au stockage d'objets dans le cadre de la tenue des locaux en milieu de travail?](#)

[Quels sont des exemples de liste de vérification relative au stockage de matériaux en vrac dans le cadre de la tenue des locaux en milieu de travail?](#)

---

## Comment devrait-on stocker les matériaux?

La manière dont un matériau doit être stocké dépend de sa nature. L'objectif général est de créer un stockage stable. Cette stabilité dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- Les dimensions et la forme du matériau à empiler (p. ex. objet solide ou matériau en vrac comme du sable, de la pierre, des céréales, etc.).
- La teneur en eau du matériau.
- L'état de la plateforme ou des rayonnages de stockage (p. ex. planéité, stabilité, etc.).
- L'exposition à la température, à la pluie, à la glace et à la neige.
- La capacité du matériau à se compacter ou s'écraser sous son propre poids.  
Ne pas dépasser la capacité de charge de la surface de support.
- Suivre les directives du fabricant concernant le stockage et la manutention du produit, ainsi que l'utilisation des dispositifs de stockage (étagères, cales, palettes, etc.).
- Former les travailleurs à la manutention sécuritaire des matériaux qu'ils manipuleront.

---

## Quels sont des exemples de liste de vérification relative au stockage d'objets dans le cadre de la tenue des locaux en milieu de travail?

En voici quelques exemples.

## Bois d'œuvre

- Avant d'empiler le bois, le déposer sur une semelle solide et de niveau.
- Envisager l'utilisation de l'empilement transversal ou de l'entretoisement lorsque la pile dépasse une hauteur spécifique, comme 1,2 mètre (4 pi).
- Faire preuve de prudence lors de la coupe des bandes utilisées pour le bottelage du bois. Éviter d'être piégé par la chute de matériaux.
- Entreposer le bois dans un endroit bien drainé et éviter l'exposition excessive à l'humidité.
- Le protéger contre la pluie, la neige, la glace ou les températures extrêmes, selon les besoins.
- Garder le bois éloigné des sources potentielles d'incendie et des matériaux incompatibles.
- Entreposer le bois traité et non traité séparément pour éviter toute contamination.

## Acier d'armature

- Utiliser des séparateurs en bois pour espacer les piles d'acier d'armature.
- Dans la mesure du possible, décharger l'acier d'armature à l'aide de moyens mécaniques.
- Vérifier la solidité des fils d'attache sur chaque paquet et repérer toute attache brisée ou affaiblie avant de procéder au déchargement.
- Entreposer sur un sol plat, stable et nivelé afin d'éviter tout déplacement ou glissement.
- Protéger contre l'humidité afin de prévenir la rouille et la corrosion.
- Limiter la hauteur d'empilage et maintenir une hauteur sécuritaire et gérable, en tenant compte des directives des autorités compétentes et des instructions du fabricant.

## Tuyaux

- Empiler les tuyaux uniquement sur des semelles solides et de niveau. Bloquer les tuyaux pour éviter qu'ils ne roulent.
- Placer un garnissage entre les couches pour réduire la pression et empêcher la pile de s'écartier.

- Retirer les tuyaux par les extrémités de la pile.
- Éviter d'empiler les tuyaux à une hauteur supérieure à 1,5 mètre (5 pi).
- Protéger contre la pluie, la neige, la glace ou les températures extrêmes, selon les besoins.

## Acier de construction

- Piler l'acier de construction sur une surface plane et stable afin d'éviter tout renversement ou glissement.
- Faire particulièrement attention lors du chargement de l'acier de construction depuis les camions.
- Placer des élingues sur l'acier avant de relâcher les chaînes d'attache.
- Protéger l'acier des intempéries en le couvrant afin d'éviter l'humidité et l'exposition directe au soleil.
- Assurer une ventilation adéquate pour prévenir l'accumulation d'humidité et la condensation.
- Limiter la hauteur d'empilage et maintenir une hauteur sécuritaire et gérable, en respectant les directives des autorités compétentes et les instructions du fabricant.

## Matériaux ensachés et empilés

- Maintenir la stabilité.
- Ne pas laisser les tas dépasser une hauteur de dix (10) sacs, sauf si la face des tas est supportée par les parois d'une cellule ou d'une enceinte de stockage.
- Empiler transversalement les plateaux de matériaux ensachés jusqu'à une hauteur appropriée uniquement. La hauteur dépend de la nature et de la capacité des dispositifs d'aide mécaniques utilisés ainsi que du poids des matériaux ensachés.

## Briques, blocs et carreaux

- Empiler les briques, les blocs ou les carreaux uniquement sur une surface solide de niveau.
- Faire extrêmement attention lors de l'enlèvement des feuillards de cerclage métalliques.
- Ne pas empiler les matériaux sur un échafaudage au-delà de la capacité de charge sécuritaire.

- Protéger contre la pluie, la neige, la glace ou les températures extrêmes, selon les besoins.
- 

## Quels sont des exemples de liste de vérification relative au stockage de matériaux en vrac dans le cadre de la tenue des locaux en milieu de travail?

Par matériaux en vrac, on entend du sable, du gravier, du sel, de la scorie ou du laitier, etc.

En général :

- Préparer une plateforme ou un sol de niveau pouvant supporter le type de matériau à stocker et sa quantité, et qui assure l'évacuation de l'eau.
- S'assurer que des aires de chargement sécuritaires sont incorporées au plan de travail.
- Suivre les consignes d'exploitation sécuritaires lors du travail avec le tas de matériaux ou près de celui-ci (p. ex. lors de l'ajout ou du retrait de matériaux), par exemple ne jamais laisser de vide ni pratiquer le havage dans le tas.
- Utiliser des barrières, des bermes ou d'autres barricades, au besoin.
- Ne jamais entrer dans la cabine de votre véhicule, ou en sortir, pendant une opération de chargement en cours.
- Être conscient que les matériaux pourraient se tasser ou s'affaisser à tout moment.

Il se peut qu'il y ait des exigences réglementaires ou d'autres aspects (p. ex. la hauteur et l'angle de repos) qui pourraient devoir être déterminés par un ingénieur ou inspectés par une personne compétente; vérifier auprès de votre [territoire de compétence](#) pour connaître les exigences exactes.

---

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-03-12

## Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.